

# Informations Rapides

17 juin 2016 - n° 155



## ■ Indice du coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire – 1<sup>er</sup> trimestre 2016

### Avertissements :

- La méthode de correction des variations saisonnières a été améliorée, les indices publiés ici sont de plus désormais corrigés des jours ouvrables.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les employeurs ont l'obligation de proposer une complémentaire santé d'entreprise à leurs salariés, en prenant en charge au moins la moitié de la cotisation. L'effet de cette mesure est estimé à +0,5 point en moyenne sur l'indice d'ensemble au premier trimestre 2016.

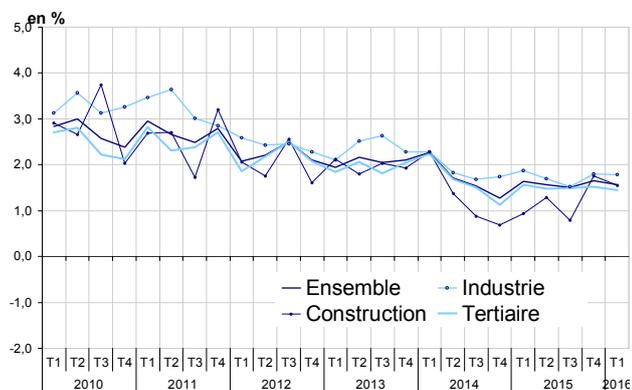
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le taux de CICE dans les départements d'outre-mer (DOM) est passé de 7,5 % à 9,0 %.

## Au premier trimestre 2016, l'indice du coût du travail - salaires seuls augmente de 0,6 % et l'indice - salaires et charges augmente de 1,2 %

### • L'indice du coût du travail - salaires seuls augmente de 0,6 %

Au premier trimestre 2016, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires seuls de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles progresse presque au même rythme qu'au trimestre précédent : +0,6 % après +0,5 % en variation trimestrielle, en données corrigées des variations saisonnières. Sur un an, il s'accroît de 1,6 %, comme au quatrième trimestre 2015. Le temps de travail moyen augmente légèrement (+0,1 % en glissement annuel après une stabilité au quatrième trimestre).

### ICT - salaires seuls : glissements annuels



Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages  
Sources : Acoess, Dares, Insee

### Les salaires ralentissent dans la construction

Au premier trimestre 2016, les salaires dans l'industrie progressent presque au même rythme qu'au trimestre précédent (+0,5 % en glissement trimestriel, après +0,6 % au quatrième trimestre). En glissement annuel, leur progression est stable (+1,8 %, comme au quatrième trimestre).

Dans la construction, les salaires ralentissent : +0,4 % en glissement trimestriel, après +1,0 % au quatrième trimestre 2015. Sur un an, ils ralentissent légèrement (+1,6 % après +1,8 %).

### Les salaires accélèrent dans le tertiaire

Dans le tertiaire, les salaires accélèrent début 2016 (+0,6 % en glissement trimestriel après +0,3 % au quatrième trimestre de 2015). Néanmoins, en glissement annuel, ils augmentent quasiment au même rythme que le trimestre précédent (+1,4 % après +1,5 %).

### ICT - salaires seuls

CVS - base 100 en 2012

	Évolution trimestrielle (%)		Glissement annuel (%)	
	T4-15	T1-16	T4-15	T1-16
<b>Industrie</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>
Industries extractives	0,3	0,2	0,8	0,6
Industrie manufacturière	0,7	0,6	1,8	1,9
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	0,1	0,0	1,6	1,2
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	0,3	0,2	1,4	0,9
<b>Tertiaire</b>	<b>0,3</b>	<b>0,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>
Commerce	0,3	0,4	1,5	1,5
Transports, entreposage	0,2	0,4	1,0	1,3
Hébergement, restauration	0,5	0,9	1,0	1,7
Information, communication	0,3	0,6	1,6	1,4
Finance, assurance	0,8	0,9	2,5	3,3
Activités immobilières	1,1	0,7	3,6	3,8
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	0,7	1,5	2,0	2,0
Services administratifs, soutien	-0,2	0,3	1,0	0,0
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>

Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages  
Sources : Acoess, Dares, Insee

### Variation trimestrielle globale confirmée pour le quatrième trimestre 2015

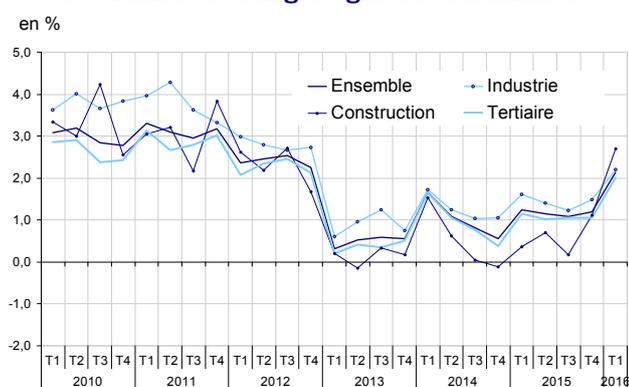
L'ICT - salaires seuls du quatrième trimestre 2015 dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles est inchangé en glissement trimestriel. Il est rehaussé de 0,1 point en glissement annuel.

• **L'indice du coût du travail - salaires et charges augmente de 1,2 %**

Au premier trimestre 2016, l'indice du coût du travail (ICT) - salaires et charges de l'ensemble des secteurs marchands non agricoles accélère nettement en variation trimestrielle (+1,2 % en données corrigées des variations saisonnières après +0,5 % au quatrième trimestre 2015). Cette accélération est principalement due à une nouvelle mesure entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, obligeant les employeurs du secteur privé à proposer une complémentaire santé d'entreprise à leurs salariés. L'effet de cette mesure sur l'indice d'ensemble est estimé à +0,5 point au premier trimestre 2016.

En glissement annuel, l'ICT - salaires et charges accélère lui aussi fortement (+2,1 % après +1,2 % au quatrième trimestre 2015). Hors crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), la progression est identique.

**ICT - salaires et charges : glissements annuels**



Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages  
Sources : Acoess, Dares, Insee

**Légère révision à la hausse de l'indice ICT - salaires et charges au quatrième trimestre 2015**

L'évolution de l'ICT - salaires et charges du quatrième trimestre 2015 dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles est revue à la hausse de 0,1 point, en variation trimestrielle comme en glissement annuel. L'actualisation des données de CICE conduit à réviser légèrement certains glissements annuels sectoriels.

**ICT - salaires et charges**

CVS - base 100 en 2012

	Évolution trimestrielle (%)		Glissement annuel (%)	
	T4-15	T1-16	T4-15	T1-16
<b>Industrie</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>
<i>Industries extractives</i>	0,4	0,7	0,0	1,2
<i>Industrie manufacturière</i>	0,7	1,0	1,5	2,3
<i>Gaz, électricité, vapeur, air conditionné</i>	0,1	0,3	1,5	1,5
<i>Eau ; assainissement, déchets, dépollution</i>	0,2	0,4	0,8	1,0
<b>Tertiaire</b>	<b>0,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>2,0</b>
<i>Commerce</i>	0,4	1,1	1,0	2,3
<i>Transports, entreposage</i>	0,2	0,6	0,4	1,5
<i>Hébergement, restauration</i>	0,5	1,6	0,1	2,4
<i>Information, communication</i>	0,3	1,0	1,7	1,7
<i>Finance, assurance</i>	0,8	1,1	2,5	3,6
<i>Activités immobilières</i>	1,2	1,2	3,4	4,5
<i>Activités spécialisées, scientifiques, techniques</i>	0,7	2,0	1,9	2,5
<i>Services administratifs, soutien</i>	-0,4	1,4	-0,2	0,8
<b>Construction</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>	<b>2,7</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>0,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>2,1</b>

Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages  
Sources : Acoess, Dares, Insee

**ICT - salaires et charges (sans CICE)**

CVS - base 100 en 2012

	Évolution trimestrielle (%)		Glissement annuel (%)	
	T4-15	T1-16	T4-15	T1-16
<b>Industrie</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>
<i>Industries extractives</i>	0,4	1,1	0,4	1,6
<i>Industrie manufacturière</i>	0,7	1,0	1,5	2,3
<i>Électricité, gaz, vapeur, air conditionné</i>	0,1	0,3	1,6	1,5
<i>Eau ; assainissement, déchets, dépollution</i>	0,2	0,4	0,8	1,1
<b>Tertiaire</b>	<b>0,3</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>2,0</b>
<i>Commerce</i>	0,4	1,1	1,0	2,3
<i>Transports, entreposage</i>	0,2	0,6	0,3	1,5
<i>Hébergement, restauration</i>	0,5	1,6	0,0	2,4
<i>Information, communication</i>	0,3	1,0	1,6	1,7
<i>Finance, assurance</i>	0,8	1,1	2,4	3,6
<i>Activités immobilières</i>	1,2	1,2	3,4	4,5
<i>Activités spécialisées, scientifiques, techniques</i>	0,7	2,0	1,9	2,4
<i>Services administratifs, soutien</i>	-0,4	1,4	-0,1	0,8
<b>Construction</b>	<b>1,0</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>2,7</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>0,5</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>2,1</b>

Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages  
Sources : Acoess, Dares, Insee

**Pour en savoir plus :**

- Des données complémentaires (méthodologie, pages internet associées, séries longues, etc.) sont disponibles sur la page de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=101>
- L'ICT – salaires et l'ICT salaires et charges ont été révisés à la suite d'une modification de la méthode de correction de variations saisonnières. Ils sont désormais aussi corrigés des jours ouvrables : [http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind101/20160617/Note\\_modification\\_methodologique\\_CJO-CVS.pdf](http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind101/20160617/Note_modification_methodologique_CJO-CVS.pdf)
- En plus des évolutions des barèmes de cotisation, deux nouvelles mesures influent sur le coût du travail à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 : l'obligation pour les employeurs du privé de proposer une complémentaire santé d'entreprise et la prime à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises. Leurs effets ont été estimés et intégrés dans l'ICT – salaires et charges : [http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind101/20160617/Note\\_impact\\_mesures\\_legislatives.pdf](http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind101/20160617/Note_impact_mesures_legislatives.pdf)
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G1161](#), [G1158](#)
- Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)
- Suivez-nous aussi sur [Twitter @InseeFr](#)

Prochaine publication : mi-septembre 2016